

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 8 décembre 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, M. Blanchet, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Girardet, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Youssouf donnant pouvoir à M. Blanchet  
Mme Thibault donnant pouvoir à Mme Filhol  
Mme Denis donnant pouvoir à Mme Girardet  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Molossi donnant pouvoir à M. Bouamrane  
M. Dallier donnant pouvoir à M. Martin P-Y  
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Choulet  
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Cranoly

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Dellac, M. Duprey, M. Monot, Mme Saïd-Anzum, Mme Paul, M. Monany, Mme Ségura, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 04-04 du 8 décembre 2022

### **INTERVENTIONS COLLECTIVES POUR ACCOMPAGNER ENFANTS ET JEUNES MAJEURS CONFIÉS À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE DANS LEURS USAGES DU NUMÉRIQUE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS GÉNÉRATION NUMÉRIQUE ET CENTRE DU THÉÂTRE DE L'OPPRIMÉ – CONVENTIONS.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-III-03 du 4 mars 2021 approuvant le Plan de rebond 2,

Vu l'appel à projets publié par le Conseil Départemental le 22 août 2022 « interventions collectives pour accompagner les enfants et jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance dans leurs usages du numérique »,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ATTRIBUE les subventions aux associations retenues dans le cadre de l'appel à projets, selon la répartition suivante :

Génération numérique :	30 000 euros
Centre du théâtre de l'opprimé :	14 448 euros ;

- APPROUVE les conventions de partenariat, dont projets ci-annexés, à conclure avec les associations citées ci-dessus ;



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*